

JOURNAUX D'ANNONCES LÉGALES

[Retrouvez l'arrêté en cliquant sur ici](#)

Les quotidiens :

La Tribune/Le Progrès, 4 rue Paul Montrochet, 69284 Lyon Cedex 02 ;

Les hebdomadaires :

L'Essor-Affiches, 18 rue Childebert, 69002 Lyon ;

Le Pays Roannais, 45 rue du Clos Four, 63056 Clermont-Ferrand Cedex 2

Paysans de la Loire, 43 avenue Albert Raimond, BP 30031, 42270 Saint-Priest-en-Jarez ;

Le Réveil, 18 bis rue Lalande, CS 20088, 01003 Bourg-en-Bresse Cedex.

Les services de presse en ligne :

La Tribune/Le Progrès, 4 rue Paul Montrochet, 69284 Lyon Cedex 2 ;

L'Essor-Affiches, 3 rue de Pondichéry, 75015 Paris ;

Paysans de la Loire, 43 avenue Albert Raimond, BP 30031, 42272 Saint-Priest-en-Jarez ;

Le Pays Roannais, 45 rue du Clos Four, 63056 Clermont—Ferrand cedex 2 ;

Lyon Capitale, 51 avenue Foch, 69006 Lyon ;

Usinenouvelle, 10 place du général de Gaulle, Antony parc 2, 92160 Antony ;

If Média, 6 avenue de l'Europe, 38100 Grenoble ;

Ouest France, 10 rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9 ;

TL7, Zac du Tissot rue Jules Verne, 42530 Saint-Genest-Lerpt ;

Actu.fr, 261 rue de Châteaugiron, 35051 Rennes cedex 9.